C'est un grand pas en avant. Le roi Abdallah d'Arabie saoudite a accordé aux femmes de son royaume le droit de voter et de se présenter aux élections municipales. Une annonce qu'il a faite à l'ouverture de la nouvelle session du Majlis al-Choura à Riyad, dimanche 25 septembre.



Le roi d'Arabie saoudite.

25.09.2011 **Par la rédaction de TV5MONDE**

« La femme aura le droit de se présenter aux conseils municipaux ainsi que le droit de vote dans le cadre des principes de l'islam », a déclaré le roi Abdallah à l'ouverture de la nouvelle session du Majlis al-Choura à Riyad.   
  
C'est une décision historique dans ce royaume wahhabite ultra conservateur. Mais elle ne sera mise en pratique qu'à partir de 2015. Les femmes restent exclues des élections municipales de jeudi prochain, les deuxièmes dans l'histoire du royaume. Ce rendez-vous électoral est destiné à pourvoir (uniquement) la moitié des 285 sièges des conseils municipaux du royaume pour quatre ans. L'autre moitié étant nommée par le gouvernement.   
  
Par ailleurs, le roi a octroyé aux Saoudiennes le droit de siéger au conseil consultatif Majlis al-Choura. « Nous refusons la marginalisation du rôle de la femme dans la société saoudienne dans tous les domaines », a t-il affirmé en prônant « une modernisation équilibrée » de l'Arabie Saoudite.

Malgré ces avancées, la situation des Saoudiennes est loin d'être enviable. Les femmes dans ce royaume n'ont toujours pas le droit de travailler sans l'autorisation de leur mari, de voyager seules ni même de conduire une voiture, comme certaines militantes l'ont rappelé par [leur mobilisation du 17 juin dernier, Women to drive](http://www.facebook.com/pages/Women2drive-Manal-and-Bertha-Woman2drive-17-June-Saudi-Arabia/176962935691371).   
  
Sur le site de micro-blogging Twitter, la blogueuse égyptienne Zeinobia n'a pas manqué de le souligner : [« Félicitation aux femmes saoudiennes pour le droit de vote mais qui va les conduire aux bureaux de vote ».](https://twitter.com/#%21/Zeinobia/status/117938973845897216)